



# CHAMPIONNATS JEUNES

## ACCESSIONS-RETROGRADATIONS

### à l'issue de la saison 2024/2025

(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)

#### Championnats Jeunes

Compte tenu des accessions et rétrogradations réglementaires, dans un souci d'harmonisation de l'organisation des championnats, le Comité Directeur de la LGEF valide la composition et la hiérarchie suivante pour les championnats jeunes de Ligue :

347 équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie et l'organisation géographique suivante :

Régional 1 - Régional U14, U15, U16, U17, U18 et U19 : 167 équipes.

Régional 2 - Régional U14, U15, U16, U17 et U18 : 180 équipes.

#### **R1 U14**

Les classés aux 9 premières places de chaque groupe R1 U14, soit 18 équipes, glissent dans le championnat R1 U15.

Les classés aux trois dernières places du groupe A et aux quatre dernières places du groupe B du championnat R1 U14, soit 7 équipes, sont reléguées en R2 U15.

#### **R1 U15**

Les classés aux 9 premières places de chaque groupe R1 U15 + le meilleur classé 10<sup>ème</sup> du championnat R1 U15, soit 19 équipes, glissent dans le championnat R1 U16.

Les classés aux trois dernières places du groupe A et aux deux dernières places du groupe B du championnat R1 U15 + le moins bon classé 10<sup>ème</sup> du championnat R1 U15, soit 6 équipes, sont reléguées en R2 U16.

#### **R1 U16**

Les classés premiers de chaque groupe R1 U16 accèdent en championnat U17 Nationaux.

Les classés de la 2<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place dans chacun des deux groupes, soit 18 équipes, glissent dans le championnat U17R1.

Les classés aux trois dernières places du groupe A et aux deux dernières places du groupe B du championnat R1 U16, soit 5 équipes, sont reléguées en R2 U17.

## **R1 U17**

Les classés aux 9 premières places de chaque groupe R1 U17, soit 18 équipes, glissent dans le championnat R1 U18.

Les classés aux trois dernières places dans chacun des deux groupes du championnat R1 U16, soit 6 équipes, sont relégués en R2 U18.

## **R1 U18**

Le premier de chaque groupe R1 U18 disputera **une phase de barrage en match aller-retour** dont le vainqueur accèdera en championnat national U19. Si une des équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, l'autre équipe classée première accèdera en championnat national U19.

Si aucune des deux équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, la phase de barrage sera organisée entre les deux équipes classées secondes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un accédant puisse être désigné.

**La phase de barrage se déroule selon le système des matchs aller-retour (tirage au sort pour l'ordre des rencontres). Si une équipe marque un plus grand nombre de buts que l'autre sur l'ensemble des deux matchs, elle est désignée comme vainqueur. Si les deux équipes marquent le même nombre de buts, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts à l'extérieur est désignée vainqueur. En cas d'égalité entre les buts marqués à l'extérieur, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du jeu. En cas de match perdu par pénalité, le club ayant gain de cause bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3, sauf si la perte du match intervient à la suite d'une réclamation d'après match. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0**

Les classés aux 9 premières places de chaque groupe R1 U18 – l'équipe accédant au championnat national U19 + le meilleur classé 10<sup>ème</sup> du championnat R1 U18, soit 18 équipes, glissent dans le championnat R1 U19.

En cas de non-volonté de glisser dans le championnat R1 U19, les équipes disparaissent du schéma des compétitions régionales jeunes.

Les classés aux deux dernières places du groupe A et aux trois dernières places du groupe B du championnat R1 U18 + le moins bon classé 10<sup>ème</sup> du championnat R1 U18, soit 6 équipes, qui disparaissent du schéma des compétitions régionales jeunes.

Les équipes participantes au Championnat National U17, pourront sur demande écrite avant le 30 juin, engager une équipe en U18 R1 la saison suivante en cas de maintien dans le Championnat National U17.

L'application de cette disposition n'entraînera pas de relégations supplémentaires immédiates. Par conséquent, si un groupe de R1 U18 se devait de comporter plus de 12 équipes au cours d'une saison, il sera procédé à une ou des relégations supplémentaires nécessaires en fin de saison.

## **R1 U19**

### **Phase Finale**

La phase finale réunit : Les clubs classés premiers de chacun des trois groupes.

Le meilleur deuxième issu des trois groupes, les clubs classés deuxième étant départagés selon les dispositions de l'article 28 des règlements particuliers de la LGEF.

La phase finale se jouera comme suit : ½ finale :

- Rencontres uniques tirées au sort ;
- Modalités financières définies par la commission régionale des compétitions ;
- En cas d'égalité au score à l'issue du temps réglementaire, le vainqueur sera désigné par la séance des tirs au but.

Finale qui se jouera sur terrain neutre afin de déterminer le champion du Grand Est de la catégorie U19 R1

## **R2 U14**

Les classés aux 2 premières places de chaque groupe R2 U14, soit 6 équipes, accèdent dans le championnat R1 U15.

Les classés de la 3<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place dans chacun des groupes R2 U14 + les deux meilleurs classés 9<sup>èmes</sup> du championnat R2 U14, soit 20 équipes, glissent dans le championnat R2 U15.

Les classés aux 3 dernières places dans chacun des trois groupes R2 U14 + le moins bon classé 9<sup>ème</sup> du championnat R2 U14, soit 10 équipes, sont reléguées et remis à disposition de leur district respectif.

## **R2 U15**

Les classés aux 2 premières places de chaque groupe R2 U15, soit 6 équipes, accèdent dans le championnat R1 U16.

Les classés de la 3<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place du groupe A, Les classés de la 3<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place du groupe B et les classés de la 3<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> place du groupe C R2 U15, soit 21 équipes, glissent dans le championnat R2 U16.

Les classés aux 2 dernières places du groupe A, les classés aux 4 dernières places du groupe B et les classés aux 3 dernières du groupe C R2 U15, soit 9 équipes, sont reléguées et remis à disposition de leur district respectif.

## **R2 U16**

Les classés aux 2 premières places de chaque groupe R2 U16, soit 6 équipes, accèdent dans le championnat R1 U17.

Les classés de la 3<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> place dans chacun des groupes R2 U16 + le meilleur classé 10<sup>ème</sup> des groupes B et C du championnat R2 U16, soit 22 équipes, glissent dans le championnat R2 U17.

Les classés aux 2 dernières places des groupes A et C et aux trois dernières places du groupe B + le moins bon classé 10<sup>ème</sup> des groupes B et C du championnat R2 U16, soit 8 équipes, sont reléguées et remis à disposition de leur district respectif.

## **R2 U17**

Les classés aux 2 premières places de chaque groupe R2 U17, soit 6 équipes, accèdent dans le championnat R1 U18.

Les classés de la 3<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> place dans chacun des groupes R2 U15, soit 21 équipes, glissent dans le championnat R2 U18.

Les classés aux 3 dernières places dans chacun des trois groupes R2 U17, soit 9 équipes, sont reléguées et remis à disposition de leur district respectif.

## **R2 U18**

Les classés aux 3 premières places de chaque groupe R2 U18, soit 9 équipes, accèdent dans le championnat R1 U19.

Les classés de la 4<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> place dans chacun des groupes R2 U18, soit 27 équipes, disparaissent du schéma des compétitions régionales jeunes.

Lorsqu'une équipe classée première d'un groupe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de ce groupe qui accède sans excéder la cinquième place incluse.

## **Maintiens générationnels**

Lorsque le nombre total des clubs devant composer une division la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation dans la catégorie d'âge inférieure.

Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.

En tout état de cause le dernier classé d'un groupe ne pourra être repêché.

## **Accessions Districts**

### **R1 U14**

24 équipes des championnats U13 (9 du secteur Alsace – 6 du secteur Champagne Ardenne – 9 du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

### **R2 U14**

36 équipes des championnats U13 (12 du secteur Alsace – 12 du secteur Champagne Ardenne – 12 du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

Les Districts peuvent décider que le club qui accède du championnat de district ou Interdistricts U13 en championnat de ligue R1 U14 et R2 U14 a la possibilité sur demande officielle de conserver une équipe dans le championnat de premier niveau de District. Les Districts recourant à cette possibilité doivent la soumettre à l'approbation de leur Assemblée Générale.

### **R2 U15**

9 accessions des championnats U14 District/Interdistricts (4 du territoire Lorraine – 3 du territoire Alsace et 2 du territoire Champagne Ardenne).

Les équipes sont désignées selon les modalités définies par l'instance compétente des Districts.

### **R2 U16**

9 accessions des championnats U15 District/Interdistricts (4 du territoire Lorraine – 3 du territoire Alsace et 2 du territoire Champagne Ardenne).

Les équipes sont désignées selon les modalités définies par l'instance compétente des Districts.

### **R2 U17**

9 accessions des championnats U16 District/Interdistricts (4 du territoire Lorraine – 3 du territoire Alsace et 2 du territoire Champagne Ardenne).

Les équipes sont désignées selon les modalités définies par l'instance compétente des Districts.

### **R2 U18**

9 accessions des championnats U17/U18 District/Interdistricts (4 du territoire Lorraine – 3 du territoire Alsace et 2 du territoire Champagne Ardenne).

Les équipes sont désignées selon les modalités définies par l'instance compétente des Districts.

### **R1 U19**

18 équipes issues du championnat U18 R1 de la saison précédente.

9 équipes issues du championnat U18 R2.

9 places disponibles sur inscription pour les équipes ayant évolué dans les championnats de U18 D1 et U18 Interdistricts) (4 du territoire Lorraine – 3 du territoire Alsace et 2 du territoire Champagne Ardenne).

***Possibilité d'inscription libre, sur demande écrite avant le 30 juin, en fonction du nombre d'engagement afin de faire en sorte de proposer une composition de 3 groupes de 12 équipes.***

***La Commission Régionale des Compétitions peut modifier la composition du championnat U19 R1 en fonction du nombre d'engagement.***

Lorsqu'une équipe classée première d'un groupe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de ce groupe qui accède sans excéder la cinquième place incluse.

Une équipe a la possibilité de remplacer une autre équipe du même club dans le jeu des montées et descentes.

**Rétrogradations :**

Si une équipe est reléguée du Championnat National U19, elle sera intégrée en R1 U18 ou R1 U19 selon son choix.

Si une équipe est reléguée du Championnat National U17, elle sera intégrée en R1 U18.

Les descentes des championnats R1, R2 peuvent être augmentées en fonction du nombre d'équipes reléguées du championnat National en R1 ou tout cas de figure augmentant le nombre de relégation.

Un club ne peut pas engager plus d'une équipe dans une même catégorie d'âge en championnat de ligue.

Si l'application des montées et descentes réglementaires comme prévu ci-dessus devait engendrer un nombre plus important d'équipe au sein d'un groupe que ce qui est stipulé dans l'article 1 du règlement des championnats régionaux jeunes, ce dernier ne serait pas complété par un repêchage ou une accession supplémentaire.

Ex: si un groupe devait être composé réglementairement de 12 équipes et si ce dernier se retrouve avec 13 équipes suite à l'application des décisions ci-dessus, il ne sera procédé à aucun repêchage ou montée supplémentaire afin de compléter le groupe à 14 équipes.